



Strasbourg, le 14 décembre 2018

Objet : Dépôt d'alerte sociale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie-DASEN par intérim,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, nous vous informons que nous déposons une **alerte sociale relative aux rythmes scolaires dans la commune de Strasbourg**.

Cette alerte sociale court jusqu'au 31 août 2019.

Le maire de Strasbourg vient de rendre publique sa proposition de rythmes scolaires pour la rentrée 2019. Elle se baserait sur les résultats d'un questionnaire diffusé aux parents, aux enseignants et aux agents, questionnaire que nous jugeons très orienté.

Nous, organisations syndicales, contestons la fiabilité de ce questionnaire, et de fait la légitimité de la proposition du maire de Strasbourg.

Les conseils d'école sont le lieu de la démocratie scolaire, comme le prévoit le cadre réglementaire (D411-2 du Code de l'éducation). Par conséquent, leur avis majoritaire, déjà exprimé durant l'année 2017/2018, doit être entendu.

Ainsi, pour nous, organisations syndicales, les 110 conseils d'écoles de Strasbourg doivent être consultés sur **3 propositions** :

- 1) le statu quo
- 2) la proposition du maire
- 3) le retour aux 4 jours.

Nous vous remercions de nous indiquer le moment où vous recevrez la délégation intersyndicale afin de tenir la négociation préalable.

Respectueusement,

Pour les organisations syndicales,

SE-Unsa : Anne-Marie HALLER
Sgen-CFDT Alsace : Valérie FAURIE
Snudi-FO : Yannick LEFEBURE
SNUipp-FSU : François SCHILL